

# NE LAISSONS PAS FAIRE, TOUS EN GRÈVE LE 27 !

*La direction de l'AEFE et le ministère des Affaires étrangères ne respectent pas les personnels et leurs représentants à tous les niveaux. Le dialogue social n'est qu'une parodie qui ne sert qu'à masquer les velléités anti-sociales de nos interlocuteurs.*

*De RGPP en conséquences de la crise, c'est toujours la même chanson ! La classe dirigeante bénéficie de prébendes alors qu'elle fait la leçon aux autres salariés, chômeurs et jeunes.*

*Une nouvelle fois, il nous faut monter au créneau le 27 mai pour l'emploi, le pouvoir d'achat et les retraites. D'autres mobilisations seront certainement nécessaires mais ne laissons pas le pouvoir surfer sur une mobilisation en demi-teinte.*

*L'arrêt de travail doit être massivement suivi pour montrer la force de nos demandes.*

*Il en est ainsi à l'AEFE et au MAEE pour :*

- *des augmentations conséquentes des ISVL notamment au Brésil, en Colombie, en Uruguay, au Mexique, en République Tchèque ;*
- *le droit aux bourses pour tous les fonctionnaires et l'exonération des frais de première inscription pour les résidents ;*
- *la mise en œuvre, sans délais, de la promesse de Kouchner sur le congé maladie ;*
- *l'arrêt des suppressions de postes d'expatriés et la création de tous les postes nécessaires avec les possibilités de détachement qu'y s'y rattachent ;*
- *le maintien des bonifications pour services hors d'Europe et la mise en place pour les COM d'un véritable dispositif de substitution à l'ITR ;*
- *le droit à une retraite à taux plein à 60 ans.*

**Tous en grève le 27 mai**

Paris, le 21 mai 2010



H.D.F.  
INFO  
N° 13

Secteur hors de France  
téléphone : 33 1 40 63 29 41  
télécopie : 33 1 40 63 28 31  
site : <http://www.hdf.snes.edu>  
e-mail : [hdf@snes.edu](mailto:hdf@snes.edu)

## SOMMAIRE

1. Compte rendu du conseil d'administration de l'AEFE
2. De facto, les fonctionnaires sont exclus du dispositif des bourses
3. Exception fiscale à Djibouti : des mesures s'imposent
4. Nouvelle attaque contre les retraites des COM
5. CCP locales 2010 : résultats provisoires du scrutin de mai 2010
6. Compte rendu de la première réunion du CHS de l'AEFE
7. Le SNES sur le terrain : AG du SNES Allemagne

Annexes :

- Tableaux élections CCP AEFE

## 1. Compte rendu du conseil d'administration de l'AEFE

Le conseil s'est réuni le 19 mai pour examiner notamment le plan d'orientation stratégique et le compte financier 2009.

### Plan d'orientation stratégique (POS)

Le POS a une valeur toute relative en l'absence de décision sur les moyens qui seront attribués à l'établissement public pour le triennum en cours.

Le président du CA a tout d'abord présenté un résumé du rapport de la mission d'audit. Nous n'avons pas eu de réponse claire sur la communication du rapport lui-même.

Pour faire court, le président du CA a présenté les éléments suivants :

- aller vers la vérité des prix pour éviter les écarts entre établissements ;
- donner plus d'autonomie aux EGD pour se rapprocher des conventionnés ( ? )
- utiliser les postes d'expatriés pour l'encadrement et les pays difficiles ;
- contractualiser les établissements homologués ;
- utiliser l'emprunt pour les questions immobilières ;
- plafonner la prise en charge ;
- étendre l'enseignement « à la française » sous forme de label ;
- coordonner notre enseignement avec le supérieur ;
- créer un haut conseil de l'enseignement français à l'étranger et un comité interministériel sur la question.

A chacun de juger !

Sur le POS proprement dit, peu de nouveauté. La « négociation » avec Bercy butait sur la proposition de 50 % de titulaires dans le réseau et sur la poursuite de la suppression des postes d'expatriés.

Le résultat est mitigé sur ces deux questions même s'il faut apprécier les conséquences des avancées sémantiques :

- maintien de la proposition actuelle de titulaires y compris les TNR cela veut dire qu'il ne doit pas y avoir de suppressions ;
- encadrement et pays difficiles pour les postes d'expatriés ne veut pas dire obligatoirement suppressions !

Sur les autres points durs pour le SNES, la formule « Encourager la mobilité des personnels entre les établissements en France et à l'étranger » est maintenue, faisant planer la menace sur les résidents. Les profils des postes de résidents sont encore mis en avant et la diminution du nombre de postes d'expatriés est toujours présente sous forme de redéploiement et de critères de sélection pour le chapitre consacré au pilotage.

Par contre le président du CA a accepté de réintégrer la réussite des élèves et de remplacer le mot statut par la situation administrative et financière des personnels enseignants.

Le vote a donné :

- 5 contre (SNES, SNUipp, FCPE)
- 1 abstention (UNSA)

- 20 pour (FAPEE, MLF, Sénat, Assemblée Nationale, AFE, administrations).

### Compte financier 2009

Le SNES est intervenu pour faire remarquer que les EGD fournissent l'essentiel du résultat positif du compte financier 2009 soit 23 M €. Cette remarque est à prendre en compte dans tous les EGD où les demandes d'amélioration de la situation des recrutés locaux sont bloquées !

Le SNES a également fait remarquer qu'il appréciait d'avoir les comptes financiers pour chaque EGD mais qu'il souhaitait avoir également leurs budgets au moment du vote du budget de l'AEFE.

Sur les consommations, le SNES a fait remarquer qu'il s'étonne du taux relativement bas de la consommation des crédits concernant la rémunération des personnels du siège ; remarque en rapport avec leurs revendications !

Notre demande d'information sur les associations bénéficiaires de subventions (90 000 €) est restée sans réponse ! Le représentant de la FCPE a déclaré que son organisation ne bénéficiait pas de subvention. La FAPEE serait-elle subventionnée ?

En conclusion de ce compte financier, un résultat de 30,9 M € apparaît dégagé au 3/4 par les EGD. Et que fait-on de ce résultat ? Le fonds de roulement augmente de 26,7 M€ pour passer à 167,4 M € et ces investissements immobiliers continuent ! Rien de ce résultat ne va aux personnels. La proposition faite par le SNUipp d'affecter 10 M € à la rémunération des résidents dans la DBM1 n'a même pas pu être soumise au vote du CA !

En clair, la direction de l'AEFE refuse aux représentants des personnels le droit de soumettre une proposition au vote du conseil alors que le règlement intérieur donne ce droit à tout membre du conseil.

A noter que la DBM1 comporte encore des « mises en réserve de crédit » alors que le Président de la République a déclaré le 21 mars à l'Élysée que « la question des lycées et des écoles françaises, en cette période de disette budgétaire, est absolument incontournable et doit être sanctuarisée ». Comprenez qui pourra !

Une série de points d'information concernant les personnels avaient été mis à l'ordre du jour ; il n'a pas été possible de faire voter quoi que ce soit au CA ;

Cela concernait :

- les bourses avec la phrase de l'instruction qui met en préalable du calcul la soustraction de l'avantage et des majorations familiaux ;
- les frais de première inscription sachant que les frais annuels sont compris dans l'avantage familial ;
- la fiscalité à Djibouti où l'AEFE et le MAEE sont particulièrement inactifs ;
- les cotisations retraite des recrutés locaux au Maroc pour lesquelles on nous dit qu'il faut encore attendre ;
- l'ISVL scandaleusement basse au Brésil, en Colombie, au Mexique, en Uruguay, en République Tchèque pour lesquelles il nous est répondu « on prend note » mais que la structure, les bases et Bercy empêchent toute évolution demandée par les personnels !

En conclusion de ce CA, l'action est plus que jamais à l'ordre du jour pour faire entendre raison à nos décideurs qui se rendront notamment au Brésil début juin en nombre !

Tous les problèmes posés doivent être résolus avant la fin de l'année scolaire. Les actions locales conjuguées aux interventions nationales doivent nous permettre d'aboutir.

## **2. De facto, les fonctionnaires sont exclus du dispositif des bourses**

Lors de la Commission nationale des bourses (CNB) qui s'est tenue les 16 et 17 décembre 2009, le service des bourses de l'AEFE a concocté une mesure scandaleuse qui vise de facto à exclure les fonctionnaires du dispositif des bourses. Les majorations familiales (expatriés) ou les avantages familiaux (résidents) perçus par les personnels de l'Etat ou de l'AEFE étaient jusqu'alors pris en compte comme des éléments de rémunération dans le calcul des droits aux bourses, conformément à la définition donnée par le décret 2002-22. Pour la campagne 2010-2011, l'AEFE les traite comme une aide à la scolarisation et les prend en compte préalablement à tout calcul de droits aux bourses. Dès la CNB, le SNES-HDF a contesté cette instruction. Lors du Comité technique paritaire (CTP) du 8 mars puis lors du Conseil d'administration du 19 mai, le SNES-HDF a réitéré son opposition. Les représentants SNES aux commissions locales ont largement participé au mouvement de refus. Pour autant, l'AEFE s'entête et refuse de modifier les instructions de la commission des bourses. Or, comme nous l'avions craint, aujourd'hui de nombreux fonctionnaires dans une situation financière difficile ne pourront obtenir une bourse. Aussi, faut-il en vue de la prochaine commission nationale des bourses qui se tiendra les 16 et 17 juin faire remonter les informations. Le SNES-HDF doit avoir les moyens de défendre individuellement le cas de chaque collègue lors de la prochaine CNB.

Les collègues, à qui la commission locale des bourses a refusé de prendre en compte leur demande de bourse arguant qu'ils étaient exclus du dispositif, doivent écrire à la directrice qui préside la CNB, en demandant que leur dossier soit instruit et en exposant précisément leur situation avec les pièces justificatives. Une copie doit être adressée au SNES-HDF.

Les collègues, dont le dossier a été instruit, doivent en envoyer un récapitulatif à la directrice en insistant sur les éléments de leur situation personnelle qui expliquent la nécessité d'obtenir une bourse. Une copie doit être adressée au SNES-HDF.

Parallèlement, le SNES-HDF poursuit ses interventions pour que cette mesure discriminatoire soit abrogée.

## **3. Exception fiscale à Djibouti : des mesures s'imposent**

Les personnels expatriés de l'AEFE sont victimes d'un traitement injustifié et inéquitable pour le paiement de leurs impôts à Djibouti.

Ces problèmes ont pour origine la convention de coopération du 28 avril 1978 relative à la fiscalité du personnel français d'assistance technique appliquée aux personnels de l'AEFE suite à une question diverse posée lors de la 8ème session de la commission mixte franco djiboutienne qui s'est tenue à Djibouti du 15 au 19 mars 1994. Lors de cette commission mixte, il a été écrit au titre des questions diverses que :

*"Par assimilation aux assistants techniques, les personnels de l'AEFE sont imposables à Djibouti."*

Le paragraphe suivant indique que: *"A l'issue de l'année 1994, les 2 parties co-animeront les dispositions à mettre en oeuvre à la lumière des résultats obtenus, notamment en fonction du recrutement constaté en commun de la fiscalité."*

Ce dispositif appliqué aux personnels de l'AEFE appelle de la part du SNES-FSU plusieurs interrogations:

- Comment se fait-il qu'un dispositif, conçu en 1978 pour mettre à la disposition de l'Etat djiboutien des personnels français et dont le même Etat assumait une partie des charges, n'ait pas été révisé ?

- Comment peut-on soumettre les personnels de l'AEFE à un régime fiscal qui fait partie d'un accord de coopération qui prévoit des contreparties de charges assumées par l'Etat de Djibouti alors que l'AEFE n'est en rien concernée ?

- Comment peut-on appliquer aux personnels de l'AEFE une disposition fiscale basée sur le décret du 25 avril 1978 qui rémunérait les assistants techniques alors que les personnels de l'AEFE sont rémunérés au titre du décret du 4 janvier 2002 qui lui découle du décret du 28 mars 1967 dont les indemnités de résidence ne sont pas imposables ?

Devant tant d'incohérences, les représentants locaux du SNES, les personnels expatriés ainsi que les parents d'élèves se sont fortement mobilisés et ce depuis plusieurs années :

- En décembre 2009 : rencontre avec le secrétaire général de l'AEFE accompagné du responsable du secteur Egypte Levant en déplacement à Djibouti.
- En janvier 2010 : réunion avec les services diplomatique
- Nombreux courriers adressés à la directrice de l'Agence.
- Interventions du SNES HDF en CTP et CA

On ne peut pas dire que ces hauts responsables aient été attentifs ou aient fait preuve de quelques velléités pour tenter de résoudre ce problème puisqu'au CTP du 8 mars dernier les responsables de l'Agence semblaient encore découvrir cette situation.

Le SNES HDF est également intervenu en adressant un courrier à la Direction des Français de l'Etranger avec copie à la directrice de l'Agence et au responsable de la DGM (Direction Générale de la Mondialisation - MAEE). L'absence de réponse à ce jour témoigne du mépris de l'administration à l'égard de ses personnels.

La date butoir concernant le règlement des impôts était fixée au 31 mars. Pour ne leur avoir déclaré que leur traitement et pas leur indemnité d'expatriation, les personnels expatriés de l'AEFE

de Djibouti ont subi un redressement fiscal avec une pénalité de 40 % sur le montant des impôts réclamés par les Djiboutiens. Faits plus graves : le 14 avril dernier, un inspecteur des impôts djiboutiens accompagné de gendarmes s'est présenté au lycée et la voiture d'un collègue a été saisie.

Que font les autorités françaises ? L'Agence se décharge sur le MAEE et ce dernier laisse faire. Peut-être faut-il signaler que l'Ambassadeur à Djibouti paie ses impôts (prime non imposable) en France... mais n'hésite pas à transmettre les relevés de salaires des personnels expatriés aux autorités djiboutiennes.

Le 10 mai dernier, l'Ambassadeur qui recevait une délégation intersyndicale a mentionné que le texte qui régit les assistants techniques sera caduc l'an prochain. Il faudra donc le renégocier au mois d'avril 2011.

En attendant la renégociation de ces accords, le SNES demande à ce que la trésorerie générale de l'AEFE ne mentionne désormais plus les indemnités d'expatriation sur le relevé des sommes à déclarer, comme elle le fait pour tous les autres expatriés du réseau. Il convient donc de maintenir la pression sur le MAEE et l'AEFE, des actions lors des examens n'étant pas à exclure.

#### 4. Nouvelle attaque contre les retraites des COM

Fin 2008, le gouvernement s'en était pris au système de l'indemnité temporaire de retraite (ITR) supplément versé aux fonctionnaires d'Etat dans six collectivités d'outre mer : Les trois du Pacifique (Nouvelle Calédonie, Polynésie, Wallis et Futuna), Mayotte et La Réunion ainsi que Saint Pierre et Miquelon. Les salariés de la fonction publique (FP) d'Etat de ces différentes COM avaient réagi avec vigueur comprenant que cette réforme entraînait à terme pour l'ensemble des retraités de ces territoires d'outre mer une perte considérable de pouvoir d'achat. Devant les luttes engagées notamment en Polynésie et en Nouvelle Calédonie, le gouvernement avait dû faire des concessions sur les montants d'ITR. Il avait accepté d'assouplir les conditions du contrôle de l'effectivité de résidence (pas de suspension de l'ITR en cas d'évacuation sanitaire) et il avait augmenté la durée autorisée d'absence du territoire sans retrait d'ITR de 45 jours à trois mois. Dans le protocole de fin de conflit signé par le gouvernement avec les intersyndicales de Polynésie et de Nouvelle Calédonie, en plus des dites concessions arrachées par les combats menés sur le terrain, le Secrétaire d'Etat promettait qu'«un groupe de travail relatif à la mise en œuvre du régime alternatif à l'ITR pour les fonctionnaires servant outre mer serait également constitué et associerait les syndicats de la fonction publique d'Etat représentés dans les territoires d'Outre mer». Cette ultime disposition était même inscrite dans la loi de finances de décembre 2008. Logique si l'on se souvient que dans ce même texte, le gouvernement maintenait sa décision de supprimer l'ITR en 2028.

Aujourd'hui plus d'un an après ces engagements, le constat est simple, unanime et consternant.

L'Etat n'a pas respecté ses engagements. Les intersyndicales de Nouvelle Calédonie ont été bernées car les propositions des groupes de travail relatifs au régime alternatif à l'ITR n'ont pas été

entendues. Le 13 et le 16 avril 2010, les intersyndicales de la FP d'Etat de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française étaient convoquées au Ministère de l'intérieur. L'objet de la réunion était de les informer des conclusions du rapport élaboré par l'Etat sur le système alternatif à l'ITR conformément aux engagements du Secrétaire d'Etat. En réponse aux propositions du collectif intersyndical de Nouvelle Calédonie, les hauts fonctionnaires présents n'ont eu que l'argument économique à la bouche : Toutes les propositions de financement par la hausse des cotisations, par l'élargissement de l'assiette au salaire indexé, de mise en place d'une extension du RAFP ont été écartées. En exécuteurs zélés du dogme gouvernemental de rigueur budgétaire, les technocrates qui recevaient les délégations ont refusé d'envisager la moindre dépense pour financer les ITR outre mer. Les représentations syndicales se sont alors aperçues que c'était une opération de communication à laquelle elles avaient été conviées d'autant que le rapport ne prévoyait aucune perspective "d'instauration ou d'extension de dispositif de retraite complémentaire pour les fonctionnaires servant outre mer" (article 137 de la loi de finances rectificative du 30 décembre 2008) Pas de système alternatif à l'ITR et à partir de 2028 plus rien pour remplacer l'ITR. Voilà pour quelles stupéfiantes annonces, les collectifs ont été invités à venir de si loin ! **Engagement non tenu car le gouvernement avait laissé entendre clairement dans le protocole de fin de conflit qu'il y aurait un système de substitution qui s'appliquerait à toutes les fonctions publiques et même aux DOM.**

Par ailleurs, aucun politique, encore moins la secrétaire d'Etat, n'a daigné recevoir les intersyndicales. Outre l'humiliation d'avoir fait un si long voyage pour au final ne pas être reçus par la Ministre en charge du dossier, les calédoniens et les polynésiens s'entendent dire pendant 4 heures que leurs propositions ne tiennent pas la route et qu'ils sont des privilégiés. Aucune prise en compte du surcoût de la vie dans ces territoires et encore moins de l'impact des sur-rémunérations sur l'économie locale.

Autre **engagement non tenu** : une des conditions pour obtenir l'ITR est d'avoir le centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) dans le territoire ; or cette notion n'est pas réglementée. Le gouvernement s'était engagé à le faire lors des débats parlementaires mais il ne l'a toujours pas fait. L'attribution du CIMM continue donc d'être livrée à l'arbitraire des pouvoirs locaux contribuant ainsi à alimenter le clientélisme si néfaste au développement démocratique de ces territoires.

**Dernière promesse non tenue** : dans une lettre en date du 14 janvier 2009 adressée par Yves Jégo au secrétaire général de la FSU de l'époque, le secrétaire d'Etat lui demandait le nom d'un représentant pour installer un groupe de travail afin de réfléchir au dispositif d'instauration ou d'extension du dispositif de retraite complémentaire. Aucune suite n'a été donnée...

La colère et la déception sont grandes. Il faut s'attendre à des réactions vives dans toutes les collectivités concernées. En l'absence d'un système qui permettrait de pallier à la baisse considérable de pouvoir d'achat des retraités outre mer entraînée par cette réforme, le SNES continue de revendiquer haut et fort le maintien de l'ITR.

## 5. CCP locales 2010 : résultats provisoires du scrutin de mai 2010

Une Ccp locale est créée à partir de 10 électeurs. Selon les pays, 1 ou 2 Ccp locales. Deux Ccpl sont instituées si le nombre global d'agents est égal ou supérieur à 100.

- Si Ccp locale unique dans le pays : tous les personnels sont électeurs (expatriés, résidents et recrutés locaux des établissements en gestion directe (EGD) ; cela concerne 69 pays en 2010.
- 21 pays ont deux Ccp locales ; la Ccp locale 1 est compétente pour les personnels enseignants du premier degré ; la Ccp locale 2 est compétente pour les personnels du second degré et les autres personnels intervenant à ce niveau.

Dans l'attente des résultats définitifs concernant les taux de participation, nombre d'électeurs et répartition des voix selon les organisations syndicales, la répartition en sièges pour chaque Ccpl s'établit comme suit (**voir tableaux en annexes**) et confirme la nette progression du Snes (et du Snuipp pour la Ccpl 1) bien que son niveau de représentation était déjà élevé lors du scrutin de 2007.

## 6. Compte rendu de la première réunion du CHS de l'AEFE

Le Comité hygiène et sécurité (CHS) de l'AEFE s'est réuni pour la première fois le 4 mai dernier. Il est grand temps, serait-on tenté de dire ! En effet, c'est un décret de 1982 qui a donné le jour à cette instance mais il a fallu attendre l'arrêté du 8 juillet 2008 pour que l'Agence en fasse une adaptation réglementaire.

Le SNES a immédiatement posé la question du périmètre d'intervention de cette instance. Pour le SNES, le CHS doit être compétent pour les établissements à gestion directe et les conventionnés ainsi que pour les personnels exerçant dans ces structures. Dans les textes fournis au comité par l'Agence, il n'est pas question pour le moment de les y inclure ni pour ce qui concerne le périmètre d'intervention de l'ACCMO (agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité), officiellement investi lors de cette réunion ni pour celui de la médecine préventive. Le SNES est intervenu pour redire que les établissements de l'AEFE ne sont pas épargnés par les problèmes d'hygiène et de sécurité. Pour ne prendre que quelques exemples dont un qui défraie la chronique : le site d'Ho-Chi-Minh Ville proche d'usines polluantes et d'un peloton d'exécution, le FG de Berlin aux installations électriques défectueuses et aux toilettes qui dégagent des odeurs pestilentielles. Le SNES a aussi rappelé qu'il existait des problèmes de dangerosité liée à certains pays comme l'exemple récent de l'assassinat de notre collègue au Guatemala le prouve. Suite à notre exposé l'Agence a proposé de mettre en place un groupe de travail pour analyser la possibilité d'élargir ce périmètre. Espérons que les délais soient moins longs que pour la mise en place d'un CHS à l'Agence!

L'article 8 du décret 82-453 du 28 mai 1982 prévoit la mise en place d'une formation pour les membres représentants du personnel. C'est pourquoi le SNES est intervenu pour en faire la demande. En réponse, l'Agence nous indique qu'une proposition nous sera faite très rapidement.

Le SNES a également mentionné que ce comité devait être également compétent pour les conditions de travail.

Les personnels de l'Agence représentés par la FSU dans le cadre de ce nouveau comité et directement concernés par les nouveaux textes, sont intervenus longuement sur leurs conditions de travail et sur le stress qu'elles engendrent. La FSU demande que les personnels de Nantes et de Paris soient traités de manière équitable en ce qui concerne les horaires de travail et que soit mise en place à Paris une pointeuse afin que chacun puisse gérer comme il l'entend son temps de travail. Les personnels de l'Agence l'interpellent aussi sur la durée excessive des semaines de travail. Certaines atteignent parfois 50 heures pour des contrats qui exigent 38 heures. Ils doivent aussi participer à des réunions qui empiètent sur leur vie personnelle en terminant parfois à 22h30. Les personnels se plaignent également de connaître des changements d'affectations inexplicables et d'être convoqués à des réunions au débotté sans être informés de l'objet.

A ces questions fondamentales pour que les personnels gardent le goût du travail et restent en bonne santé, l'Agence n'apporte guère de réponses : une redéfinition des postes est en cours, pour le stage des partants, rester jusqu'à 22h30 n'est possible que pour les volontaires. On sait ce que cela signifie dans un contexte où chacun a peur pour le renouvellement de son contrat. Et enfin plus grave l'Agence ne semble pas vouloir avancer vraiment pour un aménagement du temps de travail à Paris équivalent à celui existant à Nantes.

## 7. Le SNES sur le terrain : AG du SNES Allemagne

Cette AG s'est tenue à Sarrebruck le 29 et 30 avril dernier en présence d'une dizaine de collègues représentant les établissements de Sarrebruck, Fribourg, Düsseldorf, Hambourg et le FG de Berlin que l'ancienne trésorière du SNES Allemagne actuellement retraitée avait accepté de représenter.

Outre les traditionnels rapports d'activité et financiers toujours utiles pour faire le bilan d'une année et savoir de quels moyens on dispose pour mener à bien l'activité syndicale, l'AG a donné lieu à des échanges fructueux sur l'état de chaque établissement.

A Düsseldorf, on a sabré dans les moyens en enseignement (section L et latin supprimé en lycée) en échange d'un investissement dans la pierre toujours pas concrétisé aujourd'hui. Par ailleurs le comptable a démissionné pour des raisons qui pour le moment restent obscures. Et que dire du comportement d'un proviseur qui fait irruption dans une classe sans frapper pour dire à untel qu'il est en retard, qui intervient sur le pédagogique et fait des remarques déplacées notamment sur des questions relevant du droit syndical !

A Berlin, c'est surtout la problématique de la fusion entre Voltaire (établissement payant) et le FG gratuit qui préoccupe les collègues. L'Ambassadeur souhaite tout regrouper. La solution qui semble se profiler est que CM2 et 6ème deviennent payants pour tout le monde. Reste que pour le moment on n'a pas d'informations précises sur le calendrier ! En attendant le FG souffre aujourd'hui de problèmes d'hygiène et de sécurité (des fuites dans les toilettes provoquent des odeurs pestilentielles, moquettes hors d'âge, installations électriques défectueuses et hors norme, chauffage non assuré dans presque la moitié des salles de classe).

A Sarrebruck, c'est la charge de travail qui pose problème surtout en période de bac. Suite à l'intervention du SNES, le proviseur de cet établissement accepte de banaliser les heures de cours pour les examinateurs mais laisse sa réponse en suspens sur le cumul cours et correction de copies de bac.

A Fribourg, la Proviseur a convoqué une inspectrice d'anglais pour procéder ensuite au licenciement d'un recruté local en anglais. Le SNES a déjà dénoncé ce qui est un inadmissible détournement de fonction quand on sait que ces collègues ont souvent rendu de grands services aux établissements et qu'ils n'ont rien d'autre à attendre de l'inspection que des sanctions au lieu de conseils et d'aides qui pourraient leur être profitables. A Fribourg et à Sarrebruck, les collègues travaillent gratis pour réécrire les programmes. On a promis à ces collègues le paiement de 36 HSE pour l'écriture des nouveaux programmes et un ordre de mission. Jusqu'à présent, malgré deux interventions en ccpl, ils n'ont ni paiement, ni ordre de mission.

Ces points négatifs seront naturellement repris par le SNES afin d'obtenir des réponses à tous les niveaux dans toutes les instances et on peut en ajouter quelques autres :

En vue de la CCPL : le poste de documentaliste à Düsseldorf est actuellement occupé par une résidente à temps partiel, l'autre moitié du poste reste aujourd'hui vacante. Il y a deux recrutements tardifs de résidents au lycée de Sarrebruck.

En vue du CTP : les collègues ont remarqué qu'une étape de la notation administrative a été brûlée. En effet le SNES avait indiqué aux collègues qu'ils pouvaient, en cas de désaccord, discuter avec le chef d'établissement. Or aujourd'hui, ils ne prennent connaissance de leur note qu'après le visa du SCAC. L'AEFE force les collègues en désaccord à faire un recours auprès de la CCPL. Le SNES privilégie la discussion au niveau de l'établissement. Il ne semble pas que ce soit le cas de l'AEFE.

Dernier point : Le SNES Allemagne revendique la mise en place des deux demi-journées d'information sur la réforme des lycées prévues par le Ministre de l'Education Nationale, demande relayée par la Directrice de l'AEFE. Il est scandaleux de constater que pour une réforme s'appliquant à la rentrée 2010, certains chefs d'établissements en Allemagne n'ont toujours pas organisé ces réunions.

Roger FERRARI  
Secrétaire national chargé  
des questions hors de France,  
Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI,  
Patrick SOLDAT, Laurent PICARD  
Membres du Secteur Hors de France.  
RF/AD/HN/PS/LP

## ANNEXES

# ÉLECTIONS CCPL AEFE

## RÉPARTITION DES SIÈGES

2010	SN	FSU	Sgen	Cfdt	Unsa éducation	Liste d'Union	Fo	Sud éducation	Div.	Total
Ccpl unique	159		15		28	2	-	2	15	221
Ccpl 2	91		12		9	1	-		2	115
Ccpl 1	66		11		11		-		7	95
Total	316		38		48	3	0	2	24	431

2007	SN	FSU	Sgen	Cfdt	Unsa éducation	Liste d'Union	Fo	Sud éducation	Div.	Total
Ccpl unique	155		12		39	2	3	-	26	237
Ccpl 2	75		6		13	2	-	-	4	100
Ccpl 1	58		5		20	1	-	-	6	90
Total	288		23		72	5	3	0	36	427



Laos	3							3									
Libye			2	1						3							
Malaisie	tirage au sort																
Mali	2	1						3									
Maurice	4	1						5									
Mauritanie	3		2					3		2							
Niger	2				2			3		2							
Nigeria	3							1	1	1							
Norvège	3							3									
Paraguay	2		1					3									
Pays-Bas	3		2					2		3							
Pérou						3											3
Philippines								3									
Pologne	1	1	1					2		1							
Qatar	3							3									
Rép Tchèque	4	1						5									
Roumanie	3							1		2							
Serbie	3							3									
Singapour	tirage au sort																
Suède						3											3
Syrie	3							3									
Tchad	1	2						3									
Thaïlande	3							2			1						
Togo	2	1						2			1						
Uruguay	4		1					3									
Vanuatu	3							3									
Venezuela	3							3									

### CCPL n° 1

2010 - Ccpl n°1	Snuipp (FSU)	Sgen Cfdt	Unsa éduc	Liste d'Union	Sud éduc	Div	2007 - Ccpl n°1	Snuipp (FSU)	Sgen Cfdt	Unsa éduc	Liste d'Union	Fo	Sud édu c	Div
Allemagne	4		1					3	2					
Argentine	2	3						2	3					
Autriche	1		4							5				
Belgique	3					2		4						1
Canada	4		1					4		1				
Chine	5							5						
Egypte	5							1		1	1			
Emirats Arabes Unis	3							3						
Espagne	4		1					3		2				
Inde	3							3						
Italie	3		2					4		1				
Liban	3							3						
Madagascar	4		1					3		2				
Maroc	4		1					4		1				
Mexique	3							2		1				
Portugal	4	1						3		2				
Royaume-Uni						5								5
Russie	pas cand	5						3	2					

Sénégal	3								5								
Tunisie	nouveau vote organisé suite à contestation Snuipp								3		2						
Turquie	5																
Viet Nam	3	2															

### CCPL n° 2

2010 - Ccpl n°2	2007 - Ccpl n°2		Sgen Cfdt	Unsa éduc	Liste d'Union	Sud éduc	Div	SN	FSU	Sgen Cfdt	Unsa éduc	Liste d'Union	Fo	Sud éduc	Div
	SN	FSU													
Algérie	3		2												5
Allemagne	5							5							
Argentine	2		3					2	2	1					
Autriche	3			2				2		3					
Belgique	3					2		1							4
Canada	4			1				3	1	1					
Chine	4		1					5							
Egypte	5							5							
Emirats Arabes Unis	5							5							
Espagne	4			1				4		1					
Inde	4				1			5							
Italie	3			2				4		1					
Liban	4		1					3		2					
Madagascar	2		3					3	2						
Maroc	4			1				4		1					
Mexique	5							4	1						
Portugal	5							5							
Royaume-Uni	4		1					3	1		1				
Russie	4		1					4	1						
Sénégal	5							4			1				
Tunisie	3			2				4		1					
Turquie	5							5							
Viet Nam	5							4		1					

L'Université Syndicaliste, suppl. au n° 657 du 13 octobre 2007 hebdomadaire du Syndicat National des Enseignements de Second degré (F.s.u.), 46, avenue d'Ivry 75647  
 PARIS Cedex 13. Directeur de la publication : Roland HUBERT- tél. : 01 42 80 91 04  
 imprimerie P.R.O.F.-- N° C.P. 0108 S 06386. ISSN n° 0751.5839.